

Si Votre Honneur estimait qu'il s'agit bien là, à première vue, d'une question de privilège, je proposerais la motion que voici:

Que les accusations relatives à la divulgation de renseignements confidentiels au sujet de changements fiscaux que la *Gazette* de Montréal a formulées dans ses numéros du 24 et du 25 juillet 1975, ainsi que les déclarations qui ont été faites à la Chambre ces deux jours-là, soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections, que ledit comité reçoive instruction de convoquer le député de Kenora-Rainy River, le ministre des Finances, M. Jacques Hamilton, les fonctionnaires des ministères du gouvernement avec qui le député de Kenora-Rainy River aurait eu des entretiens au sujet des changements fiscaux, ainsi que toutes les personnes qui auraient été instruites d'avance des changements fiscaux imminents, et que le comité soit autorisé à siéger au cours de l'ajournement de la Chambre des communes.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, au cours de nos délibérations d'hier, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a cité en partie certaines observations que j'ai formulées et qui sont reproduites dans le fascicule n° 12 des Procès-verbaux et témoignages du comité permanent des privilèges et élections, en date du 6 mars 1975. Lorsqu'il en a été de nouveau question aujourd'hui, le député a eu la bonne grâce de refuser d'en identifier la provenance. Je ne voudrais pas donner l'impression que je préférerais qu'elles soient gardées secrètes ni qu'elles devraient l'être pour une raison ou pour une autre. Afin de bien mettre les choses au point, j'aimerais donner lecture de tout le paragraphe dont le député de Kenora-Rainy River n'a lu qu'un extrait.

Monsieur l'Orateur, je pourrais dire que ce que la *Gazette* a appelé une version non abrégée mais révisée de ce qui s'est passé à la Chambre hier était malheureusement assez résumé pour donner au lecteur l'impression que ce que j'avais dit venait en fait du député de Kenora-Rainy River.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je sais que le député est assez loquace pour se passer de mon aide, mais c'est ce qui a été dit au sujet d'une affaire que tous les députés considèrent comme hypothétique pour l'instant, je crois. Voici ce que j'ai dit:

Je suis très surpris de l'étendue du problème, tel qu'il est mentionné dans l'exemple fourni par le député de Kenora-Rainy River. Il me semble que cette question de conflit d'intérêts relève directement de l'interprétation qu'en fait le public pour ma part, je dois dire que j'avais annoncé à beaucoup de personnes que le ministre supprimerait certainement cette taxe d'accise. Je l'ai fait sans disposer d'informations d'ordre confidentiel. C'était simplement une intuition de ma part. De plus, je n'ai pas d'action dans des entreprises de constructions navales, et je ne me suis pas précipité pour aller en acheter après mes déclarations. Quoi qu'il en soit, il m'est absolument impossible de savoir si certaines des personnes qui ont pris contact avec moi se sont précipitées pour prendre certaines mesures d'ordre personnel lorsque je leur ai fait part de mon intuition; de même, je ne savais pas alors que ce que je disais s'avérerait exact. Je n'ose pas croire que l'on considérerait que quelqu'un se trouverait en situation de conflit d'intérêts simplement parce qu'il a fait preuve d'un peu d'intuition.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter d'un aspect différent de cette affaire. A titre de simple député, j'aimerais pouvoir soulever la question de privilège. Hier et aujourd'hui, à diverses reprises, dans ses observations et ses réponses, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), implicitement ou explicitement, a impliqué d'autres députés avec lui dans les démarches relatives à la taxe sur les moteurs et les embarcations. J'estime, monsieur l'Orateur, que par des sous-entendus, des allusions ou des affirmations directes, il a

Privilège—M. Reid

laissé entendre que d'autres députés avaient eu des renseignements d'avance et étaient au courant de cette modification fiscale avant qu'elle ne soit effectuée.

Le 9 décembre 1974, j'ai adressé au ministre des Finances (M. Turner), pour le compte de trois personnes qui représentent deux sociétés différentes de ma circonscription, une demande d'exemption de la taxe de vente pour les gens qui vivent dans les régions éloignées. Le 13 janvier, en réponse à ma lettre, le ministre me disait entre autres choses:

J'ai pris bonne note de l'inquiétude que vous manifestez au sujet des répercussions de la taxe proposée sur les personnes qui vivent dans les régions éloignées. Vous pouvez être assuré que cette question sera étudiée avant que le Parlement examine en dernier lieu la mesure législative proposée en vue d'appliquer la taxe d'accise spéciale.

C'est tout ce que j'ai pu tirer du ministre—et uniquement du ministre. J'estime, monsieur l'Orateur, que dans le contexte de la question de privilège que vous allez trancher, d'autres députés sont compris dans l'expression «connaissaient d'avance» soit par sous-entendu, soit par allusion ou encore par affirmation directe.

J'estime aussi qu'il y a matière à question de privilège dans la manière avec laquelle le député de Kenora-Rainy River a répondu au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). En effet, il a laissé entendre aujourd'hui que si les néo-démocrates n'étaient pas au courant à l'avance, c'est qu'ils ne faisaient pas leur travail. Monsieur l'Orateur, nous avons normalement présenté les recommandations que d'autres députés ont présentées. Le député a aussi insinué, à mon avis, que nous avons eu des renseignements au préalable et que si nous n'en avons pas eu, c'est parce que nous ne faisons pas notre travail. Pour doubler ses torts d'un affront aux autres députés, comme mon chef le signalait tantôt à Votre Honneur, la *Gazette* de Montréal dans son éditorial d'aujourd'hui rapporte:

M. Reid nous a confirmé qu'il avait dit à notre journaliste: «Nous avons organisé des manœuvres de couloir et nous avons appris, environ six semaines avant que la nouvelle soit annoncée, qu'elle serait supprimée sur les embarcations, mais pas sur les moteurs.»

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que «nous avons appris» laisse entendre que lui-même et d'autres députés étaient au courant. Je ne le savais sûrement pas et le ministre des Finances a veillé avec raison à ce que je ne sois pas mis au courant et l'a dit dans sa lettre du 13 janvier. Je crois que le député de Kenora-Rainy River devrait prendre la parole à la Chambre et dire bien clairement qu'il est le seul député en cause.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: S'il a une raison quelconque de ne pas être de cet avis, il devrait le dire dès maintenant. Telle est ma question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour commencer par le plus facile, la présumée question de privilège soulevée par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) porte sur un différend, un désaccord. Le député peut l'aborder comme il l'a fait ou d'une autre manière. S'il prétendait être le seul à avoir ces renseignements, le député de Kenora-Rainy River ferait fi de la déclaration du député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston); celui-ci a en effet dit qu'il était également au courant. Je pense que l'on pourrait éclaircir le problème autrement. D'après moi, cela peut être l'objet d'un débat ou d'une discussion, mais certainement pas comme une question de privilège. La parole est au député de Greenwood (M. Brewin).